

A-2367/11-14



CHFEP

Chambre des fonctionnaires
et employés publics

11-A, avenue de la Porte-Neuve | L-2227 Luxembourg | Tél.: 47 22 24 | Fax: 47 23 74 | E-mail: chfep@chfep.lu

A V I S

sur

le projet de règlement grand-ducal concernant les inspections et les bureaux de recette de l'administration des douanes et accises

Par dépêche du 3 février 2011, Monsieur le Ministre des Finances a demandé l'avis de la Chambre des fonctionnaires et employés publics sur le projet de règlement grand-ducal spécifié à l'intitulé.

Aux termes de l'exposé des motifs qui l'accompagne, le règlement grand-ducal qui découlera du projet en question se substituera à celui du 26 avril 2007 concernant les inspections, les lieutenances et brigades motorisées et les bureaux de recette de l'administration des douanes et accises. Le même exposé des motifs précise que "*l'organisation géographique existante des services de surveillance et de contrôle*" sera "*remplacée par une organisation fonctionnelle*".

Tel ne semble pas être le cas en ce qui concerne les bureaux de recette puisque le tableau annexé au projet prévoit toujours une organisation géographique. Ainsi, la commune de Ermsdorf par exemple dépendra entièrement du bureau de recette Ettelbruck tandis que la commune de Medernach tombera sous le même bureau de recette pour ce qui est des "*accises sur l'alcool*" et des "*autres attributions*", mais sera du ressort du bureau de recette Luxembourg-Accises en ce qui concerne les "*accises sur les huiles minérales*". Or, l'on sait que les deux communes vont fusionner à la date du 1^{er} janvier 2012, ce qui nécessitera évidemment une adaptation dudit tableau et, partant, du règlement grand-ducal!

Afin d'éviter des modifications permanentes du nouveau règlement grand-ducal suite à la réforme territoriale envisagée par le gouvernement, une adaptation des compétences des différents bureaux s'impose donc aux yeux de la Chambre des fonctionnaires et employés publics.

Sous la réserve de cette remarque, la Chambre se déclare d'accord avec le projet lui soumis pour avis.

Ainsi délibéré en séance plénière le 6 avril 2011.

Le Directeur,

G. MULLER

Le Vice-Président,

R. WOLFF